

Bulletin d'adhésion à L'UFC Que Choisir du Jura

Nom et Prénom

Adresse :

Immeuble - Bâtiment - Résidence:

N° et voie :

CP et localité :

Téléphone:

Portable:

E-mail:

Le montant de la cotisation annuelle est de 32€ la première année, puis 20€ en cas de renouvellement.

Cotisation : €

Don : €

Informations réservées à l'UFC Que Choisir

Gestal

Carte

Banque

N° de Chèque

Ou Montant en espèces

Date

Bulletin à compléter et à nous renvoyer accompagné de votre règlement à cette adresse :
UFC QUE CHOISIR DU JURA - 27 rue de la Sous-Préfecture 39100 DOLE



PERMANENCES

LUNDI DE 17H A 19 H

La Visitation, salle n°3

3A Avenue Aristide BRIAND

39100 DOLE

TEL : 03 84 82 60 15 (Uniquement pendant les permanences)

NOUS CONTACTER

27 Rue de la Sous Préfecture

39100 DOLE

Courriel : contact@jura.ufcquechoisir.fr

Site Web: <https://jura.ufcquechoisir.fr>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association locale UFC-Que choisir du JURA dans le but de gérer votre adhésion, et votre inscription à notre lettre d'information.

Elles sont conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'inactivité du consommateur et sont destinées au secrétariat de l'Association locale UFC-Que choisir du JURA et à la Fédération.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Président de l'Association locale à cette adresse : president@jura.ufcquechoisir.fr

Cette demande devra indiquer votre nom, prénom, adresse postale et adresse électronique. La demande doit être signée et accompagnée d'un justificatif d'identité portant votre signature. Une réponse sera adressée dans un délai maximum d'un mois suivant la réception de la demande.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.